

AVENIR DU PEUPLE

FEUILLE LYONNAISE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

Paris, 20 février 1849.

BUREAUX : Rue des Boitlers, 1.

SOMMAIRE.

Nouvelles de Paris. Le licenciement de l'artillerie de la garde nationale. Les bruits sur le général Cavaignac. Discours prononcé par L.-Napoléon à la distribution des croix de la Légion-d'Honneur. Les nominations. Un mot du général Changarnier. Le procès intenté par le citoyen Lagrange. — Assemblée nationale. Discours du citoyen Perré en faveur de l'enquête parlementaire. Le vote important. — Nouvelles étrangères. Italie. Ce qui se passe à Rome. — Nouvelles locales. De l'arrivée du courrier de Paris. Ouverture des assises. L'avis de M. le maire à ses concitoyens. Feuilleton. Le docteur Estival.

Bulletin parisien.

— On dit, d'une manière assez vague, que le gouvernement veut licencier le corps de l'artillerie de la garde nationale de la Seine, qui se compose des socialistes les plus avancés de Paris et des républicains les plus dévoués. Paris n'a pas oublié que, lors de la grande revue passée par le président de la république, cette légion cria avec ensemble : Vive la république démocratique et sociale !

— Un remaniement dans tout le parquet de Paris va paraître au *Moniteur*. Beaucoup d'avocats généraux et de substituts sont remplacés.

P.-S. — On avait fait courir le bruit, lundi dernier, que le général Cavaignac était pour quelque chose dans les projets

Feuilleton publié par l'*Avenir du Peuple*.

LE DOCTEUR ESTIVAL. Histoire d'un lion apprivoisé.

I.

OU IL EST DÉMONTRÉ QU'UN MÉDECIN PEUT TRÈS-BIEN AVOIR DE TRÈS-BONNES IDÉES.

Nous n'entendons parler ici ni d'un lion de Carter, ni d'un lion de Van-Amburg, ni d'un lion du Jardin des Plantes. Il s'agit d'un animal bien plus commun, sinon plus intéressant ; un lion de la loge interne, — à l'époque où cette loge fameuse existait encore, un maître, un despote, un viveur ; l'un de ces oracles absolus qui faisaient naguère ce que l'on appelait vulgairement, à l'Opéra, la pluie et le beau temps ; qui chantaient ou applaudissaient sans mesure une humble et timide gazelle, ou un rat hardi et rongeur, un lion frisé, musqué et pommadé ; ganté, cravaté et cambré, comme un membre du *Jockey's-Club*, comme un habitué de la *Taverne Anglaise*, ou comme un homme qui n'a rien de mieux à faire pour tuer le temps.

C'est assez vous dire, lecteur, que, bien qu'elle ne date pas du déluge, cette histoire n'est plus précisément d'hier.

Or, ce lion, debout, droit, tendu dans son carcan de soie et emprisonné dans sa camisole de force, ce lion se nomme Gérard de Sannois. Il est grand de taille, il est beau. Il a des cheveux noirs, des yeux noirs, une barbe noire. Il se sert d'un langage étrange, anglo-français, franco-anglais, pour lequel les vulgaires oreilles sont généralement retives : un langage exotique et assez difficile à digérer pour que l'Académie n'ait pas encore eu le temps de lui ouvrir à deux battants ses grandes portes ; pour que Napoléon Landais, le puritain, le linguiste, n'ait pas encore jugé à propos de lui donner, dans son dictionnaire, ses grandes lettres de naturalisation.

de conspiration. Ces rumeurs passionnées n'avaient aucun fondement. Le général Cavaignac garde, m'assure-t-on, la plus grande réserve.

On lit dans le journal *la Révolution démocratique et sociale* les lignes suivantes.

« Aujourd'hui, après le scrutin de division, M. Rulhières, s'approchant de M. Changarnier, lui tint ce propos : « Vous voyez qu'il n'y a rien à espérer de ces gens, et qu'il faudra en finir avec un coup de balai.

— Place Maubert, dans la soirée, un personnage bien vêtu prêchait la légitimité. Un ouvrier l'appelant agent provocateur, il protesta, puis suivit l'ouvrier qui se retirait et le consigna au premier poste.

— Le citoyen Lagrange, représentant du peuple, vient de déposer au parquet de Paris une plainte en diffamation contre le *Courrier de la Gironde*, dont tout le monde connaît les indignes calomnies.

— Hier, pendant la revue du Champ-de-Mars, le président de la République, avant de distribuer les croix de la Légion-d'Honneur, a fait former le cercle aux officiers et leur a dit : « Les décorations que j'ai à distribuer aujourd'hui sont en petit nombre ; mais elles n'en sont que plus honorables pour ceux qui les ont obtenues.

Gérard possède son argot *ad unguem*. Dans le beau monde, il produit merveille. Il porte un chapeau Pinaud, un habit Fougère, un pantalon Krabb, un gilet Chevreuil, des bottes sans couture, des gants de peaux de crapaud, une canne de Verdier, un camélia blanc et une tâche rousse, — une envie — sous l'œil gauche, qui, loin de produire un effet disgracieux, relève coquettement sa bonne mine, et lui donne du goût. Inutile d'ajouter qu'il s'est fait raver sur l'œil droit un bout de verre en guise de lorgnon. Comme dit le vaudeville : « Ça gêne pour voir, mais c'est fameux. » En somme, il est pyramidal !

Un vieil ami de sa famille, un excellent homme de beaucoup de tact et d'infiniment d'expérience, le docteur Estival, a bien voulu se charger de lui. C'est son conseil, son Mentor, son second père. Il a promis de dompter le lion, de lui rogner les molaires, de l'apprivoiser, d'en faire quelque chose d'utile et d'agréable, si cela se peut. Et ce que le docteur a résolu de faire, il faut qu'il le mette à exécution. C'est sur son conseil que l'empereur biffa d'un trait de plume l'adjectif impossible.

Un jour que tous deux ils sortaient, l'un de Tortoni, l'autre de l'hospice, les deux antipodes de la vie, le docteur dit à son élève :

— Gérard, j'ai besoin de te parler un instant en particulier. Veux-tu m'accompagner chez moi ?

— Gérard aimait le docteur ; il lui prit le bras, monta les trois étages de son appartement, et entra dans son cabinet d'étude. Un bon feu pétillait dans l'âtre, une carcel éclairait la pièce. Le docteur se plongea dans une moelleuse ganache, Gérard dans le fond d'une causeuse ; ils se partagèrent les pincettes et les chenêts, et la conversation s'entama. Il est bon de dire, pour justifier la lampe et le feu, qu'il était cinq heures, et qu'on entrerait dans le milieu de décembre.

— Tu fumes ? dit M. Estival, en présentant à son élève un étui garni.

— Avant le dîner, toujours, répondit Gérard, la main ten lue

« La croix de la Légion-d'Honneur a été trop souvent prodiguée sous les gouvernements qui m'ont précédé. Il n'en sera plus ainsi désormais. Je veux faire en sorte que la décoration de la Légion-d'Honneur ne soit plus que la récompense stricte des services rendus à la patrie, et qu'elle ne soit décernée qu'au mérite incontesté. C'est ainsi, Messieurs, que j'espère rendre à cette institution tout son glorieux prestige. »

Ces belles paroles ont été couvertes d'approbations unanimes.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 3 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE G. LAMORICIERE

A 6 heures 1/4 la séance est ouverte.

De nombreuses pétitions sont déposées pour demander la dissolution de l'Assemblée.

M. Denjoy dépose une pétition signée de 21 membres du conseil municipal de Bordeaux qui demandent la prompte dissolution de l'Assemblée.

M. Mauguin dépose des pétitions dans le même sens.

M. Gent et quelques membres de la gauche déposent des pétitions pour le maintien de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

M. Waldeck Rousseau a proposé sur l'art. 1^{er} l'amendement suivant :

La cour de cassation sera divisée en trois chambres : deux chambres civiles ; une chambre criminelle. La chambre des requêtes est supprimée.

Cet amendement renvoyé à la commission dans la séance d'hier, n'a pas reçu son adhésion.

M. Waldeck Rousseau motive l'amendement.

L'honorable M. Dupin s'est mépris sur son objet. Il ne s'agit que de simplifier la procédure. Déjà, en Belgique, la chambre des requêtes est supprimée. Tout mon amendement consiste à remplacer la chambre des requêtes par une seule chambre civile. Du reste, j'ai conservé les paragraphes de l'article de la commission.

M. Dupin aîné a la parole contre l'amendement.

Messieurs, dit-il, je n'ai pas besoin de vous dire que si cels dépendait de moi, les tribunaux seraient maintenus et dans leur organisation et dans leur personnel (clameurs à gauche pour l'avenir de la monarchie !) Ce n'est pas lorsque la famille et la propriété sont attaquées par des doctrines anti-sociales, que vous devez penser à ébranler la magistrature, la seule colonne où l'ordre peut trouver un appui (réclamation à gauche). La magistrature, telle qu'elle existe, est une institution éprouvée (clameurs : pour le profit de la monarchie). Je m'étonne vraiment de ces ricanements, quand il s'agit de ce qui existe, peut-être, de plus grave, de plus sérieux dans l'Etat.

Croyez-vous que c'était au milieu des ricanements que les Cambacérès, les Merlin, les Siéyès, fondaient la cour de cassation lors de la première constituante... de la grande constituante. (Très-bien ! très-bien !) Voilà ce qu'on gagne à interrompre sans convenance et sans raison ! Soyez persuadés que vos interruptions n'ôteront rien à mon énergie, pour défendre ce que je crois bon, vrai et grand. (Allons-donc ! à gauche). Vous voulez faire les lois organiques, et les plus importantes !

vers le Havane.

— Et après ?

— Après... encore plus !

— C'est comme moi. Vieille habitude contractée dans les camps. Dis-donc, Gérard, quel âge peux-tu bien avoir ?

— Docteur, répondit le lion en regardant la fumée grise de son cigarre qui se déroulait en spirales, au bout de son nez, ne vous rappelez-vous pas que c'est vous qui m'avez mis au monde ? J'ai bientôt trente ans.

Le bel âge ! l'âge d'or ! murmura M. Estival.

— Oui, quand on en a, fit Gérard, la main posée sur son gousset vide.

Il y a des caractères qui ne vieillissent jamais ; de la première enfance à la dernière, ils sont toujours les mêmes, aussi peu soucieux du passé que de l'avenir. Ils traversent la vie sur le même pied, avec le même visage, la même voix, les mêmes désirs, les mêmes goûts. Ils s'en vont comme ils sont venus, jeunes ! Rien ne les arrête, rien ne peut calmer la jovialité de leurs mœurs, l'effervescence de leurs passions, Gérard était un peu de cette famille.

Sans être porteur d'un grand nom, il avait un nom honorable, une fortune patrimoniale plus que suffisante, quoique légèrement écornée par la *Maison-d'Or* et le nectar de M^{me} Cliquot, et du phosphore en place du sang dans les veines. Les steppes brûlantes de l'Atlas n'avaient pas nourri ses premières années, puisqu'il était né en Touraine, mais le gaz de Paris avait allumé en lui d'insatiables besoins de plaisir. Il s'en enivrait du matin au soir, et plus souvent encore du soir au matin.

— Mon ami, reprit M. Estival, il faut faire une fin, tu es d'âge.

— En effet, dit en riant le lion, j'ai, à l'heure qu'il est, toutes mes dents. Et il secoua fièrement sa crinière.

— Il faut te marier, poursuivit le docteur, enhardi.

— Me marier, moi !

— Pourquoi pas ?

Est-ce vous montrer dignes de les discuter, que de procéder par des interruptions et des cris ? (Très-bien !)

L'orateur entrant dans le fond de la question démontre que les inconvénients reprochés à la cour de cassation sont minimes ou n'existent pas. Il justifie son organisation et repousse ce qui tend à la modifier. La Cour de cassation a été respectée par tous les gouvernements qui se sont succédés ; elle a les plus profondes racines dans l'estime et la considération [des populations. Science, fermeté, patriotisme, (Rumeurs à gauche.) elle réunit tout. Je vous conjure de ne point démolir une de vos plus belles institutions.

La chaleureuse improvisation de l'honorable représentant jette une profonde émotion dans l'Assemblée.

M. Base dépose le rapport du comité de justice chargé d'examiner la proposition de 49 représentants, ayant pour objet de mettre les ministres en accusation.

Voix nombreuses. Lisez ! lisez ! — Non ! non !

M. Base donne lecture de son rapport. Citoyens, dit-il, le ministre de la justice a déposé, le 26 janvier, sur le bureau de l'Assemblée une loi pour la fermeture des clubs. Le lendemain, 49 représentants ont fait une proposition de mise en accusation des ministres, afin qu'ils fussent renvoyés devant la grande cour du jury national, comme coupables d'avoir violé, par la présentation de cette loi, les articles 8 et 51 de la Constitution.

Votre comité de justice n'a pas pensé qu'il y eût une question de trahison dans le simple acte, d'ailleurs, fort légal, de la présentation d'une loi sur les clubs.

Le projet de loi a été renvoyé à vos bureaux ; la discussion s'engagera plus tard. En résumé, l'acte constitutionnel accompli par les ministres, ne peut entraîner une accusation ; elle est mal fondée, selon nous ; un des membres qui se sont portés accusateurs avait annoncé qu'il apporterait de nouveaux faits à l'appui de leur demande. M. Ledru-Rollin, admis au sein du comité, a déclaré s'en rapporter à ce qu'avaient dit ses collègues. Le comité de justice, rendant justice aux hommes honnêtes et loyaux qui composent le cabinet... (cris et réclamations à gauche), vous propose de ne pas prendre la proposition en considération. (Agitation à gauche.)

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué. Le jour de la discussion sera fixé plus tard.

La parole est au rapporteur de la commission chargée d'examiner l'urgence demandée en faveur de la proposition relative à une enquête parlementaire.

M. Woïrhaye rappelle que le 30 janvier, 54 représentants ont déposé une proposition ayant pour but d'ouvrir une enquête parlementaire sur les événements de la veille, et particulièrement sur le déploiement des troupes opéré par les ministres dans toute la capitale.

M. le rapporteur analyse les griefs des auteurs de la proposition ; il les discute, et démontre leur néant. On blâme le ministère des précautions qu'il a prises, dit-il, nous ne sommes pas assez loin des journées des 15 mai et 23 juin, pour être convaincus que ceux qui ont voulu exploiter les sentiments généreux de la population par la Pologne et les mécontentements des ateliers nationaux, aient trouvé un grand à propos dans les mécontentements passagers de jeunes soldats qu'on venait de licencier.

L'enquête, dans la pensée de ceux qui la provoquent, est une annexe de l'accusation, les motifs sont à peu près les mêmes que ceux de la proposition d'enquête (c'est cela). Votre comité a pensé que la demande d'enquête n'était pas sérieuse. Il a vu un grand inconvénient dans une autorisation d'enquête qui aurait pour résultat de mettre des hommes honorables, le ministère tout entier en suspicion. Il y a vu d'autant plus d'inconvénients,

— Pourquoi ? parce que, d'abord, comme le dit avec juste raison la cuisinière bourgeoise, pour faire un civet, il faut, avant tout, un lièvre...

— Et si je te disais que je l'ai, ton lièvre, au bout de mon fusil ?

— Sérieusement ?

— Pardieu ! dit M. Estival, en tisonnant le feu.

— Ça, docteur, c'est donc un piège que vous me tendez ?

— Non, c'est une femme charmante.

— Vraiment !

— Jeune, belle, bonne.

— En un mot, toutes les qualités ?

— Toutes, même celle d'être veuve.

— Vous dites, docteur ? fit le lion en redressant l'oreille.

— Je dis même celle d'être veuve.

— Avec trois ou quatre bambins à ses trousses, probablement ?

— Avec trente mille livres de rente, au soleil, et des espérances.

— Son âge ?

— Vingt ans, mon ami, le bon âge.

— L'âge d'or.

— Comme tu le dis.

— Eh bien ! docteur, je ne veux pas demeurer en reste avec vous. Je serai dans ma réponse aussi franc que vous l'avez été dans votre proposition. J'y mettrai même tout autant de rondeur. Je refuse.

— Tu refuses ?

— Net.

— Tu es un niais.

— C'est possible.

— Un étourdi.

— Je ne le nie pas.

— Un fou.

— Comme bien d'autres.

que la proposition ne s'arrête pas au ministère, mais qu'elle jette le soupçon jusques sur le pouvoir responsable qui l'a nommé. En conséquence, la commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déclarer l'urgence.

M. le président. La chambre entend-elle discuter immédiatement l'urgence? (Oui, oui.) La discussion est ouverte.

M. L. Perré. Lorsqu'un homme se décide à se séparer de ses anciens amis sur une question aussi importante, il faut qu'il y soit poussé par un devoir impérieux. Je ne repousse pas les conclusions de la commission, mais je ne m'associe pas à ses motifs. Ce que je demande à l'Assemblée, c'est de ne point accorder un vote de confiance au ministère (bruit). On vous a dit que le ministère avait été pris dans la minorité, je le reconnais; je suis fâché que cette parole n'ait pas été relevée à l'instant même. C'est à cette anomalie que nous devons l'inquiétude qui se montre dans le pays; c'est cette anomalie qui menace la république. Le ministère est tombé en minorité le jour où vous avez repoussé l'urgence sur la loi des clubs. On pouvait s'attendre à le voir tomber le lendemain; une note du *Moniteur* le réhabilita (très-bien! à gauche.) Ce fut là un grand malheur. Si le ministère a accepté la position de ministère de minorité, c'est sans doute qu'il croit pouvoir compter sur une force extérieure.

Je ne l'affirme point; mais il s'est mis dans une situation à le faire supposer (mouvements divers).

L'orateur s'attache à démontrer que le pays est calme; les socialistes semblent avoir compris qu'ils doivent se réunir au parti politique et renoncer à leurs projets (oh! oh!); personne n'a intérêt à conspirer (exclamations). Les républicains ne peuvent conspirer sous la République! (nouvelles exclamations) qui donc a fait tout ce mouvement du 29 janvier? Je n'affirme rien; mais ceux-là à qui il pouvait profiter me répondront (oui! oui!).

L'orateur relève une foule de petites circonstances d'où il conclut que le ministère veut tenir l'Assemblée sous sa pression. Il blâme surtout la concentration du commandement des troupes de la première division militaire entre les mains du général Changarnier. Il voit une agitation factice dans ce mouvement de pétitions imprimé au pays. Les royalistes de toutes nuances seuls y donnent les mains.

Il conclut à ce que l'Assemblée passe à un ordre du jour ainsi motivé:

« Bien que le ministère ait fait courir des dangers à l'ordre public, néanmoins l'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

M. le ministre de l'intérieur. L'orateur nous a jeté bien loin de la question d'enquête. Que vous propose-t-il d'y substituer? un procès de tendance. Il vous a cité un article du journal de *Maine-et-Loire*. Je n'ai qu'une chose à répondre: c'est que ce journal est poursuivi par notre ordre.

M. le président. M. Louis Perrée a présenté un ordre du jour motivé.

Plusieurs voix. L'ordre du jour pur et simple.

M. le président. Si l'ordre du jour pur et simple est demandé, je vais le mettre aux voix. Le vote sur la question d'urgence viendra après.

M. de Dampierre. Il n'y a ici qu'une question, il ne s'agit de voter que sur une chose, sur l'urgence. Je ne comprends pas qu'un autre vote puisse venir se jeter à la traverse... (Bruit.)

M. le président. Je dois faire remarquer à ceux qui partagent l'opinion de l'honorable préopinant qu'après avoir voté sur l'ordre du jour pur et simple, on voterait sur la question d'urgence.

M. Odilon-Barrot. Il faudrait, messieurs, qu'il y eût une grande netteté dans la question.

Il me semble qu'il y a confusion dans les votes que vous allez

— La belle réponse! fit le docteur, en brisant d'un revers de pincettes une bûche à moitié rongée par le feu.

— Elle est du moins consolante.

— Elle ne mène à rien.

— Suivant vous, docteur.

Et suivant les hommes de bon sens... Voyons, Gérard, tu ne veux décidément pas faire une fin!

— Je n'ai pas dit cela, mais je refuse d'épouser une veuve. Fi donc!... une veuve! un cœur entamé, attaché à un cadavre! Une âme en partie double, un ange déchu!

— O jeunesse! murmura M. Estival.

— Si jeunesse savait, et si vieillesse pouvait! N'est-ce pas, docteur?

— En veux-tu encore un?

— Un quoi, docteur?

— Parbleu, tu le vois bien: un cigare.

— Volontiers, savez-vous, monsieur Estival, que j'ai singulièrement lieu d'être surpris? Vous tenez donc bien à faire de moi une chose?

— Une chose?

— Sans doute, une chose, un mari.

— Je l'avoue, ce serait mon plus grand bonheur; ce serait également celui de ton père et de ta mère. Je sais leurs intentions à cet égard.

— Touchez donc là, docteur, c'est une affaire entendue, je me dévoue, je me réduis, je me range; je me mets au nombre des vieux plâtres.

— Bien vrai?

— Ma parole de lion!

— Ecervelé, va! secoue ta cendre, et rallume ton cigare, il s'éteint.

— Comme mes passions. Ainsi donc je passe ma tête dans de collier, c'est bien entendu; mais, avant tout, posons nos conditions respectives. J'épouse une veuve, légèrement entamée, à en juger du moins par son âge. Je lui octroie mes trente

donner. Il faut se souvenir d'abord comment la question a été posée, et il faut se rappeler quel était l'objet du débat, sur quel terrain, en un mot, le gouvernement a été provoqué.

Il s'agissait d'une demande d'enquête sur les événements du 28 et sur l'appareil militaire qui a été déployé par le gouvernement; il s'agissait de savoir si, quant au fait dont je viens de parler, il y avait sujet d'ordonner une enquête parlementaire.

C'est ce fait qu'a porté le rapport de votre commission, et c'est à travers ce débat spécial qu'on vient jeter... quoi? une question ministérielle directe.

Voix à gauche. — Oui! oui!

M. Odilon-Barrot. Que vous rattachiez la question de confiance à la question de savoir s'il y aura une enquête ou s'il n'y en aura pas, cela est dans votre droit. (Violents murmures à gauche.) L'Assemblée jugera la question avec la conscience; elle l'appréciera. Mais encore une fois on demande à côté, et indépendamment de la question d'enquête, de poser la question sur je ne sais quel incident, sur un bulletin, par la voie directe d'un ordre du jour, (Violentes rumeurs à gauche.) d'une question ministérielle, de ce que l'on appelait, sous la monarchie, une question de cabinet. (Les murmures redoublent à gauche.)

Ce n'est plus sur un fait seulement que l'on pose la question, ce n'est plus sur un événement, ce n'est plus sur le déploiement de la force publique.

Mais alors, qu'on nous dise à tel jour, à telle heure j'attaquerai le ministère, je lui demanderai compte de ses publications, publications, M. le ministre vous l'a dit, qu'il n'avait pas examinées... (Violente interruption.)

Quand la question est ainsi posée directement, quand elle est annoncée, alors le débat est loyal; chacun est averti.

Au fond, je dis que la question est d'une haute gravité. Il vaudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas voir que le vœu qui se poursuit par tous les débats qui viennent aboutir à cette tribune, c'est la dissolution du ministère ou sa modification (Ouil! ouil! très-bien!).

Eh bien! je dois m'expliquer sur cette question qui se reproduit sans cesse, et à propos de laquelle on rappelle des souvenirs d'une constitution qui n'existe plus, on invoque des exemples complètement inapplicables. (Interruption.) J'ai moi-même été personnellement en cause. (Nouvelle interruption.)

M. le président. Je fais remarquer que M. Perrée a déposé un ordre du jour motivé sur lequel s'ouvre une discussion.

M. Odilon-Barrot, ministre de la justice. Je m'adresse à la justice de l'Assemblée, à sa conscience, à sa loyauté, consentirait-elle à résoudre par un vote une question dont la solution peut entraîner les plus graves conséquences (Interruption.)

Je sais que dans cette Assemblée certains membres considèrent comme indifférente la question de l'existence du cabinet. Ils me permettront, de mon côté, de considérer cette existence comme importante aux yeux du pays, et pour ses intérêts mêmes les plus sérieux. (Très-bien!)

Il faut, avant de prononcer, que le débat soit vidé complètement.

On s'attache à reproduire des arguments déjà mis en avant. On dit que le ministère ne satisfait pas aux conditions d'un gouvernement représentatif; qu'il est ministère de minorité, qu'il n'a pas la confiance, et que, par suite, il est la cause des troubles, des inquiétudes, des désordres qui agitent le pays. On ajoute qu'aussitôt après sa retraite, la confiance, le crédit renaîtraient... (Réclamations.)

Une voix. — La clôture est prononcée. (Bruit. — Interruption.)

M. le président. M. le président du conseil déclare qu'il croyait qu'il ne s'agissait de mettre aux voix que l'urgence, c'est pour cela qu'il ne s'y est pas opposé. M. le ministre de la jus-

ans parfaitement comptés, mon toupet, — car j'ai un toupet docteur.

— *Fructus belli.*

— Pas du tout! résultat d'un rhume négligé. Je lui lègue ma sciatique, — car, j'ai aussi une sciatique, — et mes dettes. Oh! mes dettes avant tout! La veuve y verra une preuve de franchise, et les femmes l'aiment, la franchise, elles qui n'en ont guère, ou qui n'en ont qu'une de convention.

— Jeune vieillard! murmura M. Estival, en levant les yeux au plafond.

— Laissez donc, docteur:

« Je suis comme le Bordeaux,

« Plus je vieillis, mieux je vaux.

— Mariez-donc de pareils papillons!

— Eh bien, docteur, vous avez raison; le mariage et moi nous ne nous convenons pas. L'eau et le feu n'ont jamais vécu en bonne harmonie, à moins que l'un n'ait consenti à se laisser éteindre par l'autre. Or, je ne suis point encore d'avis de m'enterrer dans le *matrimonium*, et...

— En voilà bien d'une autre! s'écria M. Estival, en soubresautant sur sa ganache élastique.

— Ce que j'en fais, c'est dans l'intérêt de votre innocente malade; je dis malade, en admettant qu'elle le soit d'une idée fixe de mariage, et que vous ayez conçu le projet de m'administrer à elle comme topique, auquel cas sa santé s'en trouverait fort mal.

Trêve de plaisanterie, Gérard, reprit sérieusement le vieux praticien, tiens-tu à m'être agréable?

— Vous n'en doutez pas, docteur.

— Alors, donne-m'en la preuve, marie-toi.

Sera continué.

tice, président du conseil, me demande de consulter l'Assemblée pour savoir sur quoi la clôture a été prononcée (Bruit. — Longue interruption.)

M. le président. J'ai déjà fait remarquer que, bien que la discussion générale soit close, les ordres du jour permettent de rouvrir le débat.

M. Odilon Barrot. En présence de l'impatience de l'Assemblée, je bornerai les explications et les développements dans lesquels je voulais entrer, à quelques mots seulement.

J'appuie l'ordre du jour pur et simple. Il faut une complète franchise à cette tribune. L'ordre du jour restera au bulletin dont on a parlé, après le désaveu formel qu'a fait de ce bulletin M. le ministre de l'intérieur (Interruption à gauche).

En vérité, dans quel temps vivons-nous ? Quand un homme d'honneur déclare que, par un abus invétéré que n'ont pas détruit ceux-là même qui l'ont précédé au pouvoir, un bulletin a pu être envoyé auquel il est resté complètement étranger, dont il n'a pas connu la polémique, comment donc se ferait-on de cette polémique une arme contre lui ? (Nouvelle interruption.)

Je suis plein de respect pour l'Assemblée,

M. Ledru-Rollin. Oui, il y paraît. (Murmures.)

M. Odilon-Barrot. Mais n'est-il pas vrai que l'ordre du jour qui frapperait le ministère ne serait qu'un prétexte détourné, indigne de la majesté et de la grandeur de cette Assemblée.

On nous a accusés d'avoir, par un appareil de forces, comprimé l'émeute. Notre tâche a été facile. Nous n'avons aucun mérite à avoir fait ce qu'après de tristes et récentes expériences auraient fait les hommes les moins prévoyants, à moins d'être coupables au premier chef. J'accepte volontiers et de grand cœur la responsabilité de l'ordre établi, rien de plus, rien de moins. (Mouvement.)

Mais quand la question est posée en face de tous, fuir, lui substituer quoi ! pas même une accusation ministérielle, franche et loyale, mais un prétexte. (Très-bien ! très-bien !) Ne pas avoir le courage de traiter cette grave question, de savoir s'il faut faire passer dans nos nouvelles institutions républicaines, la pratique de la monarchie, je dis que c'est là une manœuvre contre laquelle nous avons le droit de protester.

C'est là, messieurs, une grande question sur laquelle n'ont pas suffisamment réfléchi, je le crois, les honorables membres qui l'ont imprudemment apportée à cette tribune. Oui, c'est là une grande question que de savoir si nous devons transporter dans les institutions républicaines l'usage monarchique, de briser dans les mains du monarque le ministère de son choix et de sa confiance.

Quand il sera permis de traiter cette question non d'une manière incidente, mais avec tous les développements qu'elle comporte, peut-être alors reconnaîtra-t-on la responsabilité du président de la République, et l'impossibilité dans laquelle il se trouve de vider les conflits qui peuvent s'élever entre la majorité et lui. (Violente interruption.)

Voix nombreuses à gauche. — A l'ordre ! à l'ordre !

M. O. Barrot Quelle étrange préoccupation est donc celle des personnes qui m'interrompent ! Est-ce qu'il n'est pas écrit dans la Constitution que le pouvoir présidentiel ne peut pas dissoudre l'Assemblée législative. (Rumeurs.)

Comment ! lorsque je rends hommage à la puissance de nos assemblées, lorsque je me mets à la disposition de la Constitution qui élève le plus cette puissance, qui établit la distinction la plus profonde entre elle et les assemblées qui l'ont précédée, c'est dans un pareil moment que j'entends ces cris : à l'ordre ! bien inintelligents. (Approbations à droite.)

Je dis à l'Assemblée qu'il n'est pas possible de traiter une question aussi délicate d'une façon incidente.

Savez-vous quelle serait la conséquence de ce système, ce serait l'opposition systématique d'une majorité pouvant dissoudre, anéantir, comme sous la monarchie, le ministère, et par conséquent la personnalité du président de la République. (Très-bien ! très-bien !)

Cette grande magistrature à laquelle vous avez attaché la responsabilité, on pourrait lui imposer les instruments les plus contraires à sa pensée, et un grand pays se serait assemblé avec un appareil solennel pour nommer quoi ? une espèce de mannequin. (Applaudissement à droite.)

On entend encore M. Corréli, et la clôture de la discussion est prononcée.

M. le président. L'ordre du jour pur et simple ayant toujours la priorité, c'est lui que je vais mettre aux voix.

A droite. — Le scrutin de division !

A gauche. — Le scrutin secret !

M. le président. Il va être procédé au scrutin secret avec appel nominal.

Nombre de votants.	791
Majorité absolue	398
Billets blancs (pour)	387
Billets bleus (contre).	407

L'ordre du jour pur et simple n'est pas adopté.

A gauche. — Vive la république !

Le vote sur l'ordre du jour motivé est renvoyé à lundi.

La séance est levée à huit heures.

Affaires d'Italie.

— Les lettres parvenus, le 29, à la *Revue Indépendante*, parlent d'une rencontre qui aurait eu lieu, sur la frontière, entre les troupes de Garibaldi et celles du roi de Naples. Nous ne nous étendrons pas sur les détails, parce que nous ne pouvons reproduire une telle nouvelle qu'en y mettant toute la circonspection que commande son importance.

A ce sujet nous lisons ce qui suit dans le *Moniteur Toscan* :

« La ville de Rome est toute en émoi, les soldats et tout citoyen digne d'être libre se dirigent sur la frontière de Naples. Le bruit général est que les troupes de ce souverain, ont déjà franchi nos limites et en sont venues aux mains avec la colonne commandée par Garibaldi. »

— On a arrêté, à Florence, un hôtelier et un marchand de tabac dont les établissements étaient depuis longtemps le rendez-vous des républicains. Les cris dont parle le *Moniteur* sont ceux de Vive la République ! A bas les princes ! Mort aux riches et aux banquiers !

Nouvelles locales.

— Depuis quelques jours Messieurs les agents de change de Lyon, sur la demande qu'ils en ont faite à l'administration des postes de Paris, reçoivent leur cote par la malle de Bourgogne qui devance de quelques heures le service accéléré des chemins de fer continué par la route du Bourbonnais, jusqu'à Roanne et Lyon.

La même particularité avait été déjà remarquée l'an passé, lorsque le service auxiliaire de Roanne à Lyon fut organisé par suite du retard habituel de la malle de Bourgogne.

Il semble que la conséquence naturelle de cette observation serait de revenir à confier purement et simplement les dépêches de Lyon à la malle de Bourgogne, si les inconcevables caprices qu'on remarque depuis quelque temps dans le service des postes, et qui semblent se complaire à déjouer les prévisions les plus justes, ne faisaient appréhender de voir cette malle se trouver en retard sur l'autre, précisément le jour où l'on se serait fié de nouveau à sa célérité.

— La première session de la cour d'assises du Rhône s'ouvrira, le lundi 12 février, sous la présidence de M. Durieu qui sera assisté de MM. Jurie et Capelin.

— Le maire de la ville de Lyon donne avis que les rôles des contributions foncière, mobilière, des portes et fenêtres et des patentes de la ville de Lyon, pour l'année 1849, ont été remis à MM. les receveurs des cinq arrondissements de cette ville, à l'effet d'en opérer le recouvrement,

En conséquence, les contribuables sont invités à acquitter le montant des taxes qui leur sont ouvertes à ces rôles, dans les termes et aux époques que la loi détermine.

Ils sont prévenus que ceux qui auraient des réclamations à présenter, doivent rédiger leurs réclamations sur papier timbré (à l'exception de ceux dont les taxes seraient au-dessous de 30 francs), et produire à l'appui leur feuille d'avertissement et la quittance des termes échus. Ces réclamations doivent être faites dans le délai de trois mois, et adressées à M. le préfet du département.

— Le *Peuple Souverain* publiait, dans une de ses correspondances particulières les lignes suivantes :

Néanmoins, Louis Bonaparte, trompé par son entourage et ses ministres, s'empresse de se montrer aux Parisiens, persuadé qu'il lui suffirait de paraître pour exciter l'enthousiasme général et se faire proclamer Auguste... Mais il fut cruellement déçu quand il entendit retentir à ses oreilles, ces mots accusateurs : A bas les prétendants ! Vive la république ! Vive l'amnistie !

Il rentra chez lui pâle et découragé, trop heureux encore que le complot eût avorté, car son élévation devait être le signal de sa mort, et M. de Chambord, caché dans une maison voisine, n'attendait que le cadavre de son rival pour monter aux Tuileries.

— Par suite d'une faute d'impression, le tirage au sort de la classe de 1848, pour les cantons de Lyon, a été indiqué dans notre numéro d'avant-hier, comme devant s'ouvrir le 6 février, tandis que ces opérations ne commenceront que le 6 mars.

— Plusieurs divisions de l'armée des Alpes marchent sur Paris. M. Bugeaud est allé à Bourges pour présider à ce mouvement qui portera à plus de cent mille hommes la garnison de la capitale. Et l'assemblée laisse faire !